



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2005/2
3 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Groupe de travail préparatoire spécial composé de
hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe»
Première session, Genève, 12 et 13 octobre 2005

RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION

Introduction

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe» a tenu sa première session à Genève les 12 (après-midi) et 13 octobre 2005.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Commission des Communautés européennes étaient également présents.
3. Les organisations et institutions spécialisées ci-après du système des Nations Unies étaient également représentées: Commission économique pour l'Europe (CEE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale, Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO), Secrétariat de la Convention de Bâle et Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
4. Ont aussi pris part à la session des représentants de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), du Secrétariat de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale (équipe spéciale du PAE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la Banque européenne

pour la reconstruction et le développement (BERD), du Secrétariat de la Charte de l'énergie, de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP), de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), du Conseil international du droit de l'environnement (CIDE), du Comité de préparation des projets (PCC), de l'ÉCO-Forum européen, du Bureau européen de l'environnement, du Centre ECO-Accord, de l'Organisation Women in Europe for a Common Future et de l'Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amudarya.

5. Le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), le Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova, le Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale étaient également représentés.

I. OUVERTURE DE LA SESSION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT

6. Ouvrant la session, M. Paolo Garonna, Secrétaire exécutif par intérim de la CEE, a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle il a évoqué les nouveaux défis à relever à l'échelon mondial et régional. Faisant valoir que le processus ministériel «Un environnement pour l'Europe» revêt un caractère unique dans la mesure notamment où il réunit tous les acteurs principaux de la région, il a souligné que l'un de ses objectifs les plus importants était de renforcer la mise en œuvre des conventions et protocoles régionaux et d'encourager les mesures susceptibles d'en accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence. Il a également souligné que l'une des tâches les plus importantes pour l'avenir serait d'associer le processus «Un environnement pour l'Europe» aux mesures prises dans la région pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et donner suite au Sommet mondial pour le développement durable.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote CEP/AC.11/2005/1.

8. Le Groupe de travail a élu M. Miroslav Spasojević (Serbie-et-Monténégro) Président.

II. EXAMEN DES DÉCISIONS ADOPTÉES À LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE» QUI INTÉRESSENT L'ORGANISATION DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

9. Le secrétariat, en la personne de M^{me} Monika Linn, a présenté le document sur les questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade (CEP/AC.11/2005/5). Elle a fait observer que ce document devait être considéré comme un outil devant aider le Groupe de travail à préparer l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade et à relier entre elles les différentes activités préparatoires.

10. Le Groupe de travail a débattu du cadre politique et des questions sur lesquels pourrait porter la Conférence de Belgrade. Au sujet de l'objectif premier de la Conférence, il a été jugé nécessaire de mettre l'accent sur la mise en œuvre et de veiller à ce que Belgrade débouche sur des mesures concrètes. À cet égard, il serait essentiel: a) d'évaluer l'efficacité des engagements pris et des instruments adoptés d'un commun accord (par exemple, le Programme écologique pour l'Europe, la Déclaration de Kiev, la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe

orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les Accords multilatéraux sur l'environnement, le Plan d'application du Sommet de Johannesburg et les Objectifs du Millénaire pour le développement); b) d'analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des accords existants et leurs causes profondes; et c) de présenter des exemples de réussites et de bonnes pratiques susceptibles d'être mis à profit en vue du développement des capacités et de la mise en œuvre des accords existants. Il a été suggéré que soit préparé un rapport indépendant susceptible de servir de base pour des discussions.

11. Au sujet des thèmes sur lesquels pourrait se pencher la Conférence, les suivants ont été mis en avant: biodiversité et écosystèmes; techniques et énergies propres (énergies renouvelables et énergies moins polluantes, abandon progressif de l'essence au plomb, etc.); éducation au développement durable, modes de production et de consommation viables (écocertification, écoétiquetage, agriculture biologique, etc.) et eau (aspects qualitatifs et quantitatifs, problèmes transfrontières et questions liées à la santé, par exemple). Certaines délégations ont également proposé comme thèmes possibles la dégradation des sols et les produits chimiques (par exemple, une nouvelle législation européenne sur les produits chimiques). Si les délégations ont estimé que toutes ces questions étaient extrêmement importantes, elles ont évoqué le risque que certaines n'empiètent sur les activités d'autres forums et processus dans ce domaine (par exemple, le processus de Marrakech, les réunions des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, les activités sur l'environnement et la santé et les réunions régionales sur le développement durable). Le Groupe de travail étudiera ces questions de façon plus approfondie à sa prochaine réunion.

12. De nombreuses délégations ont confirmé le rôle important de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, qui fournissent une base solide aux études sur l'état de l'environnement et les tendances dans ce domaine. Elles ont également souligné l'intérêt des études de performance environnementale (EPE), suggérant que l'examen qui leur sera éventuellement consacré à Belgrade soit centré sur les politiques à mener.

13. Le Groupe de travail a également débattu des questions intéressant les sous-régions qui pourraient être examinées à la Conférence de Belgrade et est convenu de mettre en avant les sous-régions Europe orientale, Caucase et Asie centrale et Europe du Sud-Est sans négliger pour autant les priorités de l'ensemble de la région. Il a été suggéré que les progrès réalisés mais aussi les causes des échecs observés au sujet du respect des engagements pris par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale fassent en particulier l'objet d'un examen plus approfondi. L'étape suivante consisterait à établir un programme réaliste évoquant notamment les politiques à mettre en œuvre pour le développement des capacités, sur les moyens de surmonter ces problèmes.

14. Il a également été question de la forme à donner à la présentation des principales conclusions de la Conférence de Belgrade. De nombreux participants se sont prononcés pour un bref document négocié donnant des orientations stratégiques. Certaines délégations ont suggéré un résumé de la présidence.

15. Le Groupe de travail a ensuite examiné entre autres les questions suivantes: a) synergies et liens entre le processus «Un environnement pour l'Europe» et les autres processus ministériels connexes; et b) nécessité d'aborder les problèmes environnementaux dans le contexte du développement durable et d'associer aux discussions et aux décisions les ministères de l'environnement et d'autres ministères.

16. Les participants ont été invités à soumettre au secrétariat, avant le 1^{er} décembre 2005, d'autres suggestions et observations au sujet de l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade. Le Président a demandé au secrétariat de préparer, en tenant compte des observations faites, un document de base révisé, sur les points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Il faudrait que ce document soit disponible pour la deuxième réunion du Comité exécutif. Un nouveau document amendé en fonction des observations formulées par ce dernier serait ensuite soumis au Groupe de travail à sa session suivante.

17. Un certain nombre d'organisations représentées à la réunion ont fourni des informations sur celles de leurs activités qui seraient susceptibles de concerner l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade. L'AEE a fait savoir qu'elle avait commencé à préparer le rapport d'évaluation de Belgrade. L'Équipe spéciale du PAE a annoncé qu'elle envisageait de préparer des documents sur plusieurs points, dont une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le Comité de préparation des projets soumettra à la Conférence un rapport sur ses principales activités axé en particulier sur l'objectif 7 (cible 10) des Objectifs de développement pour le Millénaire. Le Secrétariat de la Charte de l'énergie a confirmé qu'il était prêt à établir un rapport d'activité sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence de Kiev relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie. À cet égard, certaines délégations ont posé la question d'une contribution éventuelle du Comité de l'énergie durable de la CEE. L'ECO-Forum européen a soumis plusieurs propositions au sujet de l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade et proposé également de poursuivre dans la voie tracée à Kiev et d'organiser une table ronde entre les ministres et les représentants des organisations non gouvernementales concernées.

18. Afin de faciliter la poursuite de la discussion sur les contributions éventuelles des différents groupes concernés à l'ordre du jour de la Conférence, le Groupe de travail a prié le secrétariat de dresser un tableau d'ensemble des activités pertinentes des partenaires au processus qui seraient susceptibles de fournir des contributions. Une première version de ce document devrait être disponible pour la deuxième réunion du Comité exécutif. Le document ensuite amendé en fonction des observations formulées par ce dernier serait soumis à la session suivante du Groupe de travail.

III. PRÉPARATIFS DU PAYS HÔTE EN VUE DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

19. Au nom du pays hôte, le Président a informé le Groupe de travail des préparatifs entrepris en vue de la Conférence de Belgrade. Pour que les préparatifs soient aussi efficaces que possible, un organe interministériel de coordination présidé par le Ministre de la science et de la protection de l'environnement de Serbie et regroupant tous les ministères clefs, dont ceux de l'intérieur et des affaires étrangères, et le service des douanes a été créé. Un groupe de travail constitué par l'organe de coordination a été chargé des arrangements pratiques. Le Ministère de la science et de la protection de l'environnement de Serbie a été désigné organe de liaison pour l'organisation de la Conférence. Le Président a confirmé que la Serbie-et-Monténégro faisait tout son possible pour que la Conférence soit un succès. Le lieu où se tiendra la Conférence et les hôtels où seront logés les délégués ont déjà été choisis et les dispositions à prendre sur le plan pratique sont en cours. Le Groupe de travail a demandé que le pays hôte prépare une présentation vidéo du lieu de la Conférence pour sa session suivante. Pour ce qui est des dates, le Président a informé le Groupe de travail que la Conférence aurait lieu pendant la première ou la deuxième semaine d'octobre 2007.

20. Des représentants du secrétariat s'étaient récemment rendus à Belgrade pour inspecter les lieux et discuter des préparatifs et le secrétariat a indiqué avoir beaucoup apprécié l'aide efficace et l'accueil chaleureux qui lui ont été accordés au cours de sa mission à Belgrade les 15 et 16 septembre 2005. Une note d'information sur cette mission a été distribuée aux délégations.

IV. FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES

21. Conformément à son mandat adopté par le Comité des politiques de l'environnement à sa onzième session (ECE/CEP/124, annexe V) et au mandat préparé par le secrétariat (CEP/AC.11/2005/3), le Groupe de travail a formé son comité exécutif dont les membres ont été élus comme suit: Serbie-et-Monténégro (M. Miroslav Spasojević, Président), Italie (M. Massimo Cozzone), Hongrie (M^{me} Alojzia H. Lakos), Suède (M. Jon Kahn), Suisse (M. Juerg Schneider), Kirghizstan (nom du représentant non encore communiqué), Fédération de Russie (M^{me} Liubov Stepanova) et États-Unis d'Amérique (M. Chuck Ashley). Conformément au mandat du Groupe de travail, plusieurs organisations ont été invitées à prendre part aux travaux du Comité exécutif en qualité d'observateurs.

V. PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE SON COMITÉ EXÉCUTIF

22. Le Groupe de travail a examiné le calendrier de ses réunions et des réunions de son comité exécutif (CEP/AC.11/2005/4). Il a décidé que sa prochaine session aurait lieu au début du mois de juin 2006 à la suite de la session du Bureau du Comité des politiques de l'environnement de la CEE. Le Comité exécutif tiendra sa première réunion le 13 octobre 2005 (après la réunion du Groupe de travail) et sa deuxième réunion le 28 février 2006. Le secrétariat a été prié de préparer, pour la prochaine session, un document précisant le calendrier du processus préparatoire, y compris les délais fixés pour la préparation des documents, et contenant des informations sur les questions d'organisation. Le Groupe de travail a également invité le secrétariat à établir une liste des réunions internationales de haut niveau prévues dans les domaines concernés avant la Conférence de Belgrade.

IV. STRATÉGIE DE COMMUNICATION «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

23. Le Président a informé les délégations de l'issue des discussions ayant eu lieu au sein du Comité des politiques de l'environnement de la CEE. Ce dernier a pris note du projet de stratégie (CEP/2005/2) et l'a transmis au Groupe de travail pour qu'il en affine le contenu.

24. Le Président a demandé aux délégations de soumettre leurs observations sur le contenu de la stratégie et son perfectionnement avant le 15 janvier 2006. Le secrétariat rassemblera alors ces observations qu'il communiquera au Comité exécutif à sa session suivante pour qu'il les examine et décide des mesures à prendre.

V. CLÔTURE DE LA SESSION

25. Le Président a noté avec satisfaction que les débats avaient été fructueux et a remercié tous les participants de leurs contributions constructives.
